

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 50 (1953)
Heft: 5

Artikel: Activité en 1952 de la Commission internationale pour l'étude de la botanique apicole
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1067144>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que année, de nombreux correspondants me demandent à quel moment il faut les poser. Il n'y a pas de directives précises et il n'est jamais possible de les mettre toutes en même temps. C'est le développement de la colonie, l'encombrement du corps de ruche qui doivent nous guider ainsi que l'arrivée de la récolte. Inutile d'attendre que la colonie ait tous ses rayons en bas si la miellée est là. Mieux vaut mettre la hausse sur 9 ou 10 rayons bien garnis d'abeilles et de provisions que de compléter le corps de ruche avec des rayons vides, ce qui aurait pour effet de cantonner les butineuses dans le bas au lieu de les inciter à occuper la hausse.

Les essaims éventuels seront logés uniquement sur cires sans aucun vieux rayon bâti. Il faut toujours profiter de ce merveilleux instrument qu'est l'essaim pour lui faire construire ses meubles. En une semaine, un essaim bien soigné, c'est-à-dire ayant toujours du sirop à disposition, bâtira son corps de ruche au complet. Prenez garde cependant, mon cher débutant, de ne pas lui donner au début plus de rayons qu'il n'en peut occuper ; 6 à 7 cires sont un maximum pour un bel essaim. Puis, progressivement, donnez-lui de la place, mais en évitant d'intercaler des cires parmi des rayons dont les provisions ne sont pas operculées. En le faisant, vous auriez des cadres irréguliers comme épaisseur, car l'abeille allongerait les cellules déjà construites au détriment de la cire qu'elle ne toucherait pas.

Surtout, mon cher débutant, ne lésinez pas, ne prenez pas exemple sur ces apiculteurs qui, en enruchant un essaim, lui donnent quelques gouttes de sirop et ne s'en occupent plus qu'au moment de la mise en hivernage. L'essaim est la promesse de demain, suivez-le, dorlotez-le et qui sait, s'il venait une miellée tardive, peut-être vous récompenserait-il déjà cette année de ce que vous aurez fait pour lui.

Gingins, 17 avril 1953.

M. SOAVI.



DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE

Activité en 1952 de la Commission internationale pour l'étude de la botanique apicole

Communiqué par l'*Institut fédéral du Liebefeld*. Traduit par *P. Zimmermann*

La Commission internationale pour l'étude de la botanique apicole de l'I.U.B.S. (International Union of Biological Sciences) a été créée en 1950, lors du Congrès botanique de Stockholm, sur la proposition du secrétaire général de la section botanique, M. F. Verdoorn. Son assemblée constituante eut lieu en septembre 1951 en même temps que le Congrès international d'Apiculture de Leamington Spa. C'est au cours de cette assemblée que les représentants officiels des

divers pays furent choisis et la direction de la Commission confiée à Mlle Dr A. Maurizio.

Le programme d'activité de la Commission embrasse toutes les questions de botanique apicole qui ne peuvent être résolues que par le travail en commun de spécialistes de divers pays. De plus, cette Commission a pour tâche d'assurer la liaison entre Instituts et membres grâce à des adresses, renseignements, publications, etc. Dans ce but, il est établi chaque année une liste multigraphiée des adresses des membres ; la première a vu le jour en décembre 1951.

Pour l'étude de problèmes particuliers des « groupes de travail » comprenant de 6 à 10 membres ont été créés. Les premiers de ces groupes furent fondés lors de l'assemblée de Leamington : un groupe chargé de l'uniformisation de la méthode d'analyse du pollen contenu dans le miel (direction A. Maurizio, Liebefeld) et un deuxième groupe chargé de l'établissement de la méthode d'examen du nectar (direction R. Beutler, Munich). Les 22 et 23 octobre 1952 eut lieu au Liebefeld près de Berne, une réunion du groupe de travail chargé de l'uniformisation de la méthode d'analyse du pollen contenu dans le miel, au cours de laquelle fut discutée, à côté de questions purement techniques, la création de deux autres groupes de travail. Un de ces groupes devra s'occuper de la protection de l'abeille contre les herbicides et de la protection de la flore (direction O. Hammer, Strödam) le deuxième de l'étude de la miellée (direction F. Rutter, Lunz). De plus amples détails seront donnés ultérieurement sur la composition et l'activité de ces deux nouveaux groupes.

Groupe de travail chargé de la méthode d'analyse du pollen

Font partie de ce groupe : 11 spécialistes de l'analyse du pollen appartenant à neuf pays (A.S.C. Deans, O. Hammer, A. Hansson, J. Louveaux, R. Lunder, A. Maurizio, F. Ruttner, N. Weaver, E. Wohlgemuth, P. Wolthers, E. Zander). Ont été désignés comme agents de liaison avec les autres disciplines : MM. K. Faegri et H.A. Hyde. Les travaux du groupe furent considérablement étendus par la proposition de M. F. Faegri de créer, dans le cadre de la Commission internationale for Plant Slide Exchange de l'I.U.B.S., un centre international d'échange de préparations microscopiques de pollen.

Depuis l'assemblée de Leamington les travaux préliminaires en vue d'uniformiser la méthode d'analyse du pollen contenu dans le miel et de créer un centre international d'échanges, furent poursuivis activement par correspondance. En été 1952, ces travaux avaient été poussés si loin qu'une rencontre des membres du groupe de travail devenait absolument nécessaire afin de mettre au point les plans élaborés. C'est au Liebefeld qu'eut lieu le 22 octobre 1952 cette rencontre à laquelle prirent part les membres suivants : K. Faegri, O. Hammer, J. Louveaux, A. Maurizio, F. Ruttner, E. Villumstad (come représentant de R. Lunder), E. Wohlgemut et P. Wolthers. MM. H.U. Gubler et M. Welten étaient présents à titre d'invités.

Les membres empêchés de participer à la réunion firent part de leur point de vue par écrit. L'assemblée prit les décisions suivantes :

1. Adoption d'une méthode uniforme pour faire les préparations microscopiques de pollen et sédiments du miel.
2. Création d'un centre international d'échanges pour les préparations microscopiques de pollen et échantillons de miel entre les Instituts qui s'occupent de l'analyse du pollen contenu dans le miel.
3. Adhésion de principe des spécialistes de l'analyse du pollen et du miel à la Commission internationale for Plant Slides de l'I.U.B.S. aussitôt que celle-ci aura créé une section pour les préparations de pollen.

La méthode d'analyse du pollen et du miel adoptée par la conférence du Liebefeld et le règlement pour l'échange international de préparations microscopiques de pollen et d'échantillons de miel seront publiés en allemand, en anglais et en français dans les revues suivantes : « Zeitschrift für Bienenforschung », « The Bee World » et « L'Apiculteur ». Les membres de la Commission pour l'étude de la botanique apicole reçoivent gratuitement, grâce à la générosité de la Société suisse alémanique des Amis des Abeilles, des tirages à part de ces communications. Les non-membres peuvent les obtenir contre envoi d'un timbre réponse international auprès de A. Maurizio, Section « Apiculture », Institut fédéral, Liebefeld, Berne (Suisse).

Un cri d'alarme !

La campagne publicitaire annonçant le prochain début de l'action chimique à grande envergure contre le hanneton en Valais, n'est pas sans inquiéter sérieusement les milieux apicoles, en raison des conséquences fâcheuses que les traitements vont fatalement exercer sur les ruchers.

Tout est prêt ! Les avions, les hélicoptères, les atomiseurs à grand rendement, vont, d'ici quelques jours, entrer en action.

Et les abeilles ? Quelles sont les mesures de précaution envisagées ? Si nous laissons percer ici nos légitimes inquiétudes, c'est à cause des dégâts provoqués en 1950 sur les ruchers par une action semblable. Rappelons que ces pertes se sont élevées à plusieurs dizaines de milliers de francs.

Nous ne doutons pas qu'en Valais, les organes responsables de cette vaste campagne de lutte se sont préoccupés des répercussions sur l'ensemble des ruchers des zones traitées. Par contre, nous sommes en droit de poser la question relativement aux ruchers vaudois situés en bordure immédiate de la zone traitée.

Voici les faits : les dirigeants de l'Action Hanneton 1953 se proposent de traiter toute la rive vaudoise, de St-Maurice à Villeneuve,

sur une profondeur de 50 mètres, et de subventionner le déplacement des ruchers sur une zone complémentaire de 50 m., ce qui fait au total 100 mètres. Bien peu pour une zone de protection !

Inutile de dire que le Comité Cantonal Vaudois a appris avec stupeur les mesures envisagées par les chefs d'action Hanneton. On reste confondu devant une telle méconnaissance du problème.

Nous ne voulons pas engager ici une polémique qui, à tous points de vue, resterait stérile. Rappelons simplement quelques faits que nous croyions connus de tous.

1. Les abeilles vont butiner jusqu'à 3 km. environ de leur ruche.
2. La végétation des rives du Rhône comprend un grand nombre d'espèces végétales parmi lesquelles les saules et les érables seront en pleine floraison au moment de l'action, donc abondamment visités par les abeilles.
3. S'il est relativement facile à un hélicoptère de respecter une limite géographique fixée, la chose est beaucoup plus difficile à un avion volant à une vitesse de plus de 100 km. à l'heure.
4. Le vent souffle à peu près en permanence le long de la vallée du Rhône, et entraîne fatalement la bouillie atomisée ou le poudrage insecticide beaucoup plus loin que la zone désignée.
5. Quant à fermer les ruches pendant quelques jours, il n'est pas besoin de souligner l'impossibilité de la chose. C'est cette mesure, du reste, qui, appliquée en Valais en 1950, a détruit bon nombre de ruches par étouffement des colonies.
6. Les spécialistes des Stations fédérales, en particulier Mlle Dr Maurizio, du Laboratoire fédéral des abeilles à Berne, a été catégorique à ce sujet : il faut absolument prévoir une zone de protection de 1000 mètres au moins.

En conséquence, il est du devoir des apiculteurs menacés directement par les effets de cette action de hannetonage chimique, de faire valoir auprès des autorités communales et cantonales les répercussions d'une telle action sur les colonies d'abeilles ainsi que les conséquences économiques et biologiques sur l'ensemble de la végétation des zones considérées.

En outre, nous rendons attentifs tous les apiculteurs vaudois au problème d'une action de hannetonage chimique en 1954 dans le canton de Vaud. Qu'ils veillent bien se référer aux conclusions de la Commission consultative romande de lutte contre le hanneton : les grandes actions de lutte chimique contre le hanneton en sont encore au stade expérimental.

Que tous les apiculteurs veillent au grain ! D'ici quelques mois, une propagande habilement orchestrée viendra faire miroiter aux agriculteurs la promesse fallacieuse de se débarrasser d'un coup des hannetons, sans autre garantie que celle de la facture à payer, et malgré les avis les plus autorisés des spécialistes des établissements officiels.

Nous aurons l'occasion prochainement, d'entretenir nos lecteurs de ce problème capital pour l'avenir de l'apiculture vaudoise.

Fédération vaudoise des Sociétés d'Apiculture :
P.-Ph. MOTTIER.

La guérison immédiate des piqûres de guêpes par le Synopène Geigy, employé en dragées

Dr B. Terrier. (« Praxis », revue suisse de médecine, 26 mars 1953, p. 251.)

L'auteur rapporte que récemment un bataillon de fusiliers neuchâtelois devait faire une période d'instruction dans la région du Creux-du-Van.

Les hommes furent assaillis sur les lieux d'exercice et de cantonnement par des essaims de guêpes. La compagnie de mitrailleurs fut entourée d'un « barrage d'aiguillons », alors que l'infirmerie centrale était « protégée » par un dizaine de nids.

Le médecin, auteur de ces lignes, ayant avec lui un produit antihistaminique particulièrement actif, le « Synopène », eut l'occasion de l'utiliser et de voir ainsi quelle était son action sur les piqûres de guêpes.

Il soigna avec les dragées de « Synopène » (Geigy S.A., Bâle) plus de 40 soldats, tous victimes de piqûres de ces insectes. Ce traitement s'est révélé extrêmement efficace et rapide.

L'utilisation du médicament a été faite comme suit :

2 dragées de « Synopène » après la piqûre ; dans les cas graves, on utilisait une troisième dragée 6 à 8 heures plus tard.

Ce médicament antihistaminique a permis de faire disparaître rapidement l'enflure et d'éviter les suites désagréables et douloureuses des piqûres en un temps très court.

P. S. — L'histamine est un constituant extrêmement actif du venin d'abeille et de guêpe. Ce corps toxique est partiellement responsable des accidents observés. Les antihistaminiques du type « Synopène » s'opposent et inhibent l'action du venin dans l'organisme humain.

Il est toujours recommandable d'utiliser ce médicament sous le contrôle d'un médecin.

J.-C. BOSSET.

Le M2 Wœlm en gynécologie et en obstétrique

Dr M. de Buman. (« Praxis », revue suisse de médecine, 2 avril 1953, p. 282.)

L'auteur fait part de ses recherches cliniques avec le M2 Wœlm, solution injectable de miel purifié à la concentration de 20 et 40 % à la Clinique obstétricale et gynécologique de Lausanne.

Il souligne que ces solutions injectables de miel pur sont utilisées avec grand profit chez toute une série de femmes souffrant de vomissements graves pendant leur grossesse.

L'action efficace et rapide de ce miel spécialement préparé réside dans le fait que cet aliment-médicament exerce un effet désensibilisant, tout en permettant à l'organisme épuisé (et tout particulièrement au foie) d'utiliser immédiatement les sucres du miel qui lui sont offerts.

De plus, le Dr de Buman montre que le miel injectable, associé à de la procaine, est un médicament de choix pour combattre les vomissements nauséux très désagréables et pénibles que l'on constate au cours des traitements par les rayons X.

Ces solutions de miel d'une concentration élevée sont fort utiles autant pour tonifier l'état général que le cœur des patientes.

J.-C. BOSSET.



TECHNIQUE APICOLE

Apiculteurs suisses! Gardons un juste milieu dans la culture rationnelle de nos abeilles

J'ai lu et relu le dernier volume de M. Caillas Alin : « Le secret des bonnes récoltes ». Plus je le lis et plus je me demande si nous n'allons pas trop loin avec la méthode de la culture intensive de nos abeilles. Vieux et jeunes apiculteurs, nous sommes fiers de savoir hiverner nos abeilles à n'importe quelle altitude de notre pays et, en aucun cas, nous n'aurons recours à la méthode de M. Bartlett. Cette méthode qui consiste à tuer ses colonies d'abeilles au mois de septembre nous déçoit et provoque en nous l'horreur. Le printemps, il fait venir du Midi de la France des paquets d'abeilles pour remplacer les colonies détruites l'automne. Moyen radical de résoudre le problème de l'hivernage !

Ces paquets d'abeilles de 1 kg. 800, expédiés au milieu du mois de mars, doivent être aptes à faire de bonnes récoltes. Etant à la merci d'un printemps souvent tardif dans le Midi de la France, aucun bon apiculteur de notre pays n'arrivera à temps pour la récolte par cette méthode.

En 1920 déjà, on préconisait ces paquets d'abeilles du Midi dans des articles-réclames de la « Revue apicole française ». Les fournisseurs expédiaient ces abeilles dès le milieu de mars avec garantie d'une récolte certaine. Passionné des nouvelles méthodes apicoles, je tentai un essai en 1921. Je m'adressai à M. Laponche, fournisseur à Draguignan, département du Var, pour un paquet d'abeilles. Comme c'était un essai, je me recommandai à lui pour le recevoir au milieu de mars. Je ne le reçus qu'au milieu d'avril. Le fautif de